# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2024-74

**Séance du 08 juillet 2024**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 juillet 2024, s'est réuni dans les locaux de la mairie déléguée d'Evires, sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23**

**OBJET : ETUDE DE FAISABILITE D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE PAR LE SYANE**

Présents : ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – PONTAIS M. – REYDET N. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. (pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – ALESINA C. (pouvoir à J. BOCQUET) – HERAUD T. – ODORICO L. (pouvoir à C. ANSELME) – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – ROPHILLE C. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BERTHOLIO C.

**Entendu l'exposé suivant :**

Dans la perspective d'une démarche de production d'énergie renouvelable, citoyenne et locale, la commune de Fillière souhaite réaliser une étude de faisabilité structurelle pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque sur la toiture de la mairie déléguée de Thorens-Glières.

Dans le cadre de son partenariat avec le SYANE, il a été proposé que le SYANE puisse piloter cette étude, selon un plan de financement ci-joint en annexe *(annexe – plan de financement).*

**Aussi,**

*Vu le code général des collectivités territoriales.*

*Considérant la volonté de la commune de Fillière de poursuivre les actions en faveur de la lutte contre le changement climatique,*

*Considérant que dans le cadre du projet d'une installation solaire photovoltaïque sur la toiture de la mairie déléguée de Thorens-Glières, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité,*

*Considérant le plan de financement proposé.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :
  - d'un montant global estimé à : 4 262,40 €
  - avec une participation financière communale s'élevant à : 1 278,72 €

– et des frais généraux s'élevant à : 128 €

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération,

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Le secrétaire de séance
**Christophe BERTHOLIO**

Certifié exécutoire par le M. le Maire,
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 10 JUIL. 2024
Publication le : 10 JUIL. 2024

Le Maire
**Christian ANSELME**